



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Recueil spécial n° 61 - Décembre 2007

du 21 décembre 2007

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Liste des établissements habilités à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage

Sommaire

1.	PREFECTURE de la Haute Normandie	2
1.1.	SGAR	2
	07-1018-Liste des établissements habilités à recevoir de fonds en provenance de la taxe d'apprentissage	2

« NOTA : La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil
peut être effectuée sur le site Internet de la Préfecture

(www.seine-maritime.pref.gouv.fr)

rubrique : publications légales - recueils des actes administratifs) »

. Haute-Normandie

Consulter le site www.haute-normandie.pref.gouv.fr

ou contacter : Mme Catherine GAUTIER
Tél : 02 32 76.51.87
Fax 02.32.76.54.80
Mél : catherine.gautier@haute-normandie.pref.gouv.fr

. Seine-Maritime

Consulter le site www.ia76.ac-rouen.fr

ou contacter : Mme Chantal BELMONTE
Tél : 02 35 73 69 17
Fax : 02 35 58 48 87
Mél : dasepe76@ac-rouen.fr

1. PREFECTURE de la Haute Normandie

1.1. SGAR

07-1018-Liste des établissements habilités à recevoir de fonds en provenance de la taxe d'apprentissage

Ce recueil est consultable :

dans les mairies (chefs-lieux de cantons),

au service documentation de la préfecture

et sur le site internet de la préfecture

www.haute-normandie.pref.gouv.fr